

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 61339

**PROJET DE TRAITE DE FUSION
ENTRE WEBEDIA ET SCIMOB**

Entre les soussignées

La société WEBEDIA,

Société anonyme au capital de 1 301 569 euros
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret
Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »
d'une part,*

et

La société SCIMOB,

Société par actions simplifiée au capital de 10 240 euros
Ayant siège social 1 place Francis Ponge 34000 Montpellier
Immatriculée 502 507 254 RCS Montpellier
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de représentant permanent de
WEBEDIA, Président

*ci-après dénommée « SCIMOB » ou la « Société Absorbée »
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »
et individuellement une « Partie ».*

IL A ETE DECLARE ET CONVENU DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 - DEFINITIONS

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

"Société Absorbée"	désigne la société SCIMOB susnommée.
"Société Absorbante"	désigne la société WEBEDIA susnommée.
"Date de Réalisation"	désigne la date du 31 octobre 2019
"Date de Signature"	désigne la date de signature du Traité.
"Fusion"	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.

SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

2.1.1 La Société Absorbée

La société SCIMOB est une société par actions simplifiée ayant pour objet :

- La prestation de services informatiques et notamment la création de sites internet et de sites internet mobiles ;
- La participation, par tous moyens directement et indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet ;

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 19 février 2008, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 10 240 euros, divisé en 1 024 actions de 10,00 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 569 euros, divisé en 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.2. Liens entre les deux sociétés

2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée. WEBEDIA est Président associé unique de l'absorbée.

2.2.2 Divers

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

La Société Absorbée et la Société Absorbante, chacune en ce qui la concerne, n'ont émis aucun titre donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

3.1. Motifs et buts de la Fusion

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

3.2. Régime juridique

La fusion-absorption de la société SCIMOB par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société SCIMOB au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET

4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2018. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2018, seront soumis à l'approbation de l'associée unique le 27 septembre prochain. Les comptes 2018 feront l'objet d'une certification sans réserve par son commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2019 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2019 figurent en Annexe 2 au Traité.

4.2. Méthode d'évaluation utilisée

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

4.3. Date d'effet de la fusion

En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, tant sur le plan juridique, comptable que fiscal.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par la Société Absorbée.

5.2. Désignation des actifs et passifs apportés

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de réalisation définitive de la Fusion.

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

5.2.1 – Actif

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2018 pour les valeurs nettes comptables suivantes :

5.2.1.1. – Actif immobilisé

Recherche et développement	411 736 euros
Concessions, Brevet et droits similaires	22 558 euros
Autres immobilisations incorporelles	2 582 euros
Autres immobilisations financières	2 571 euros

5.2.1.2. – Actif circulant

Clients et comptes rattachés	495 428 euros
Autres créances (État, taxe sur le CA)	72 871 euros
Autres créances (Autres)	503 273 euros
Disponibilités	139 830 euros

5.2.1.3. – Intérêts compensateurs

Néant

Montant total de l'actif apporté : **1 650 849 euros**

5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

5.2.2.1 - Subventions

Néant

5.2.2.2 - Provisions pour risques et pour charges

Néant

5.2.2.3. – Dettes

Dettes fournisseurs	400 139 euros
Dettes fiscales et sociales (Personnel)	4 596 euros
Dettes fiscales et sociales (Organismes sociaux)	11 160 euros
Dettes fiscales et sociales (État, taxe sur le CA)	55 938 euros
Autres dettes	8 181 euros
Montant total du passif apporté :	480 015 euros

5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à : 1 650 849 euros
et le passif estimé à : 480 015 euros

Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : 1 170 834 euros

SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société SCIMOB à la société WEBEDIA s'élève donc à 1 170 834 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 1 024 actions représentant l'intégralité du capital de la société SCIMOB et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société SCIMOB contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

8.1. Engagements

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

8.2. Déclarations générales

La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

SECTION 11 – REGIME FISCAL

11.1. Enregistrement

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

11.2. Impôts sur les sociétés

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux

amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés conformément à l'article 54 septies II du C.G.I. et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du C.G.I.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

11.3. Taxe sur la valeur ajoutée

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

11.4. Participation-construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge si nécessaire l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2019.

11.5. Participation des salariés aux résultats

La Société Absorbante s'engage si nécessaire à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

12.2. Désistement

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

12.3. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

12.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

12.5. Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

12.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

12.7. Loi applicable – Litige

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglée par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET
Le 16 septembre 2019,
En 5 exemplaires

SCIMOB
Cédric SIRE,
Représentant permanent de WEBEDIA
Président



WEBEDIA
Cédric SIRE, Directeur Général



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

ANNEXE 2 - SITUATION COMPTABLE AU 30 JUIN 2019



SCIMOB

1 Place Francis Ponge

34000 MONTPELLIER

SIRET : 50250725400063

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

APLITEC AUDIT & CONSEIL
4-14 Rue Ferrus - 75014 Paris
Tél : 01.40.40.38.38 Fax : 01.40.40.38.98



groupe **aplitec**

 **Morison KSi**
Independent member

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2018 Amort Prov	Net	31/12/2017 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé	(0)				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	811 959	206 493	605 466	359 941	245 525
Concessions, brevets, droits similaires	22 558	193 730	-171 172	22 558	- 193 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage					
Autres immobilisations corporelles	49 810	47 229	2 582	6 645	- 4 063
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 571		2 571	7 571	- 5 000
	TOTAL (I)	886 899	447 452	439 447	396 715
					42 732
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	770 558	5 911	764 647	106 144	658 503
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				623	- 623
. Organismes sociaux				11 487	- 11 487
. Etat, impôts sur les bénéfices				75 254	- 75 254
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	72 871		72 871	44 274	28 597
. Autres	501 999		501 999	464 525	37 474
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	139 830		139 830	200 066	- 60 236
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance				233	- 233
	TOTAL (II)	1 485 258	5 911	1 479 347	902 606
					576 741
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (0 à V)	2 372 156	453 363	1 918 793	1 299 321
					619 472

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 240)	10 240	10 240	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 360	9 360	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 024	1 024	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		10 500	- 10 500
Autres réserves	1 081 830	1 017 094	64 736
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	259 229	54 236	204 993
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	1 361 682	1 102 454
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	72 943		72 943
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	400 139	159 610	240 529
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	4 596	10 194	- 5 598
. Organismes sociaux	11 160	26 947	- 15 787
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	55 938	115	55 823
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 334		12 334
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	557 111	196 867
Ecart de conversion passif	(V)		360 244
	TOTAL PASSIF (I à V)	1 918 793	1 299 321
			619 472

COMpte DE RESULTAT

Présenté en Euros

	France	Exportations	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	525 360	1 206 272	1 731 632	737 368	994 264	134,84
Chiffre d'affaires Net	525 360	1 206 272	1 731 632	737 368	994 264	134,84
Production stockée						
Production immobilisée			263 458	415 304	- 151 846	-36,56
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			4 010	26	3 984	N/S
			1 999 100	1 152 698	846 402	73,43
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes			1 020 918	584 325	436 593	74,72
Impôts, taxes et versements assimilés			15 427	5 146	10 281	199,79
Salaires et traitements			177 690	299 451	- 121 761	-40,66
Charges sociales			61 156	100 785	- 39 629	-39,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations			155 193	61 708	93 485	151,50
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 911		5 911	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			9 333	508	8 825	N/S
			1 445 629	1 051 922	393 707	37,43
RESULTAT EXPLOITATION			553 471	100 776	452 695	449,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations			1 386		1 386	N/S
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			2 063	2 673	- 610	-22,82
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Déficiences positives de change			8 771	1 134	7 637	673,46
Produits nets sur cessions de VMP						
			12 220	3 807	8 413	220,99
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			39	918	- 879	-95,75
Déficiences négatives de change			1 801	24 174	- 22 373	-92,55
Charges nettes sur cessions de VMP						
			1 840	25 092	- 23 252	-92,67
RESULTAT FINANCIER			10 380	-21 285	31 665	148,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			563 851	79 492	484 359	609,32

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Présenté en Euros

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 487	- 11 487	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
		11 487	- 11 487	-100
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 487	14 164	- 2 677	-18,90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	193 730		193 730	N/S
	205 217	14 164	191 053	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-205 217	-2 677	- 202 540	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	99 405	22 579	76 826	340,25
Total des Produits	2 011 320	1 167 992	843 328	72,20
Total des charges	1 752 091	1 113 757	638 334	57,31
RESULTAT NET	259 229	54 236	204 993	377,96

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 918 793,31 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 259 228,52 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 et ultérieurs relatifs au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les Frais de Recherche et Développement enregistrés à l'actif du bilan se rapportent à des projets individualisés. Ils sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsqu'ils répondent aux critères énoncés par l'article 361-2 du PCG, et notamment aux trois conditions suivantes :

- Les projets concernés sont individualisés,
- A la date d'arrêté des comptes, chaque projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- Le coût de chaque projet peut être distinctement établi.

En 2018, la société a réalisé des dépenses de recherche et développement, qui ont été comptabilisées en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan pour un montant de **396 655** euros.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique	3 ans
Frais de recherche et développement	3 ans

2.4. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.5. Créesances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile. La comptabilisation a été réalisée en diminution des charges de personnel.

L'impact du CICE au titre de l'exercice écoulé est de : 9 527€

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il n'a ni permis à l'entreprise de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Etat des immobilisations

	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Clôture
		Réévaluation	Acquisitions, cessions, virements poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement, R&D	415 304		396 655			811 959
Autres immo incorporelles	22 558					22 558
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installat° générales, agencts, construct°						
Installat° techniques, mat. industriels						
Autres installations, agencements,						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, info, mobilier	49 810					49 810
Emballages récup. et divers						
Immob corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	49 810					49 810
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immo. financières	7 571			5 000		2 571
TOTAL	7 571			5 000		2 571
TOTAL GENERAL	495 244		396 655		5 000	886 899

3.2. Etat des amortissements

	Ouverture	Dotations		Reprises	Clôture
		Dotations	Reprises		
Frais d'établissement, R&D	55 363		151 129		206 493
Autres immo incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installat° générales, agencts, construct°					
Installat° techniques, mat. industriels					
Autres installations, agencements,					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, info, mobilier	43 165		4 064		47 229
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	43 165		4 064		47 229
TOTAL GENERAL	98 528		155 193		253 721

3.3. Etat des provisions sur éléments d'Actifs

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles		193 730		193 730
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		5 911		5 911
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations		199 641		199 641

3.4. Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 571		2 571
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	770 558	770 558	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	72 871	72 871	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	501 999	501 999	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 347 998	1 345 427	2 571
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

3.5. Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	380 000
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	380 000

3.6. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 078
Dettes fiscales et sociales	8 712
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	183 789

3.7. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 024	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 024	10

3.8. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	400 139	400 139		
Personnel et comptes rattachés	4 596	4 596		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 160	11 160		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	55 938	55 938		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	12 334	12 334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	72 943	72 943		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	557 111	557 111		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité		Montant
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services		1 731 632
TOTAL		1 731 632

Répartition par marché géographique		Montant
France		525 360
Etranger		1 206 272
TOTAL		1 731 632

4.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	563 851	156 866
Résultat exceptionnel (et participation)	-205 217	- 57 461
Résultat comptable	259 229	99 405

En 2018, SCIMOB a réalisé un résultat fiscal d'un montant de 355 018 euros.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagement retraite

Compte tenu des effectifs et du turnover, les engagements retraite sont considérés comme non significatifs.

5.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.3. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		3
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	3	

5.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 990
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	3 990

5.5. Parties liées

Les opérations courantes sont réalisées à des conditions de marché. En outre dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la société a versé 502k€ d'avance en compte courant au groupe Webedia.

5.6. Entreprise consolidante

FIMALAC (SIREN 542 044 136)
97 rue de Lille
Paris 7^{ème}

5.7. Intégration fiscale

La société, détenue indirectement à plus de 95% par Groupe Marc De Lacharrière, a opté à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats dans le groupe d'intégration fiscal dont la tête d'intégration fiscale est la société Groupe Marc De Lacharrière. Selon la convention d'intégration fiscale, le principe général de neutralité de l'impôt sur les sociétés a été retenu.

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

ACTIF

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	811 959	343 759	468 200	24,77	605 466	36,68
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	22 558	193 730	-171 172	-9,05	-171 172	-10,36
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	49 810	48 577	1 233	0,07	2 582	0,16
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 622		2 622	0,14	2 571	0,16
TOTAL (I)	886 949	586 067	300 883	15,92	439 447	26,62
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 032 776	5 911	1 026 865	54,33	495 428	30,01
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	53 783		53 783	2,85	72 871	4,41
. Autres	334 304		334 304	17,69	503 274	30,49
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	174 237		174 237	9,22	139 830	8,47
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 595 100	5 911	1 589 189	84,08	1 211 403	73,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 482 049	591 978	1 890 072	100,00	1 650 850	100,00

PASSIF

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 10 240)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exerciceSubventions d'investissement
Provisions réglementées10 240 0,54
9 360 0,5010 240 0,62
9 360 0,57

1 024 0,05

1 024 0,06

1 150 210 60,86

1 081 830 65,53

192 647 10,19

68 381 4,14

TOTAL(I) 1 363 481 72,14

1 170 835 70,92

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées**TOTAL(II)****Provisions pour risques et charges**Provisions pour risques
Provisions pour charges**TOTAL (III)****Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

368 365 19,49

400 139 24,24

13 500 0,71

4 596 0,28

21 593 1,14

11 160 0,68

25 712 1,36

55 938 3,39

1 453 0,08

8 181 0,50

TOTAL(IV)

526 591 27,86

480 015 29,08

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

1 890 072 100,00

1 650 850 100,00

COMpte DE RÉSULTAT			du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	881 015		881 015	100,00	1 462 413	100,00	-581 398	-39,75
Chiffres d'Affaires Nets	881 015		881 015	100,00	1 462 413	100,00	-581 398	-39,75
Production stockée								
Production immobilisée					263 458	18,02	-263 458	-100,00
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			2	0,00	4 010	0,27	-4 008	-99,94
Total des produits d'exploitation (I)	881 017		1 729 881	118,29	-848 864	-49,06		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	414 452	47,04	1 020 918	69,81	-606 466	-59,39		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 572	0,63	11 274	0,77	-5 702	-50,57		
Salaires et traitements	87 979	9,99	177 690	12,15	-89 711	-50,48		
Charges sociales	42 759	4,85	61 156	4,18	-18 397	-30,07		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	138 615	15,73	155 193	10,61	-16 578	-10,67		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					5 911	0,40	-5 911	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	6	0,00	9 333	0,64	-9 327	-99,93		
Total des charges d'exploitation (II)	689 382	78,25	1 441 476	98,57	-752 094	-52,17		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	191 634	21,75	288 405	19,72	-96 771	-33,54		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			673	0,08	1 386	0,09	-713	-51,43
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					2 063	0,14	-2 063	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change	345	0,04	8 771	0,60	-8 426	-96,06		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)	1 018	0,12	12 220	0,84	-11 202	-91,66		
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées					39	0,00	-39	-100,00
Différences négatives de change					1 801	0,12	-1 796	-99,71
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements	5	0,00						
Total des charges financières (VI)	5	0,00	1 840	0,13	-1 835	-99,72		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 013	0,11	10 380	0,71	-9 367	-90,23		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	192 647	21,87	298 785	20,43	-106 138	-35,51		

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 487	0,79	-11 487
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		193 730	13,25	-193 730
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		205 217	14,03	-205 217
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-205 217	-14,02	205 217
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		25 187	1,72	-25 187
Total des Produits (I+III+V+VII)	882 034	100,12	1 742 101	119,13
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	689 387	78,25	1 673 720	114,45
RÉSULTAT NET	192 647	21,87	68 381	4,68
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	811 959	343 759	468 200	24,77	605 466	36,68
2030000 FRAIS RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	811 959		811 959	42,96	811 959	49,18
2803000 AMORT.FRAIS RECHER.& DEVELOPPEMENT		343 759	-343 759	-18,18	-206 493	-12,50
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	22 558	193 730	-171 172	-9,05	-171 172	-10,36
2050000 CONCESS.BREVETS LICENCES	22 558		22 558	1,19	22 558	1,37
2905000 DEPR.MARQUES,PROCEDES		193 730	-193 730	-10,24	-193 730	-11,73
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	49 810	48 577	1 233	0,07	2 582	0,16
2183000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	46 406		46 406	2,46	46 406	2,81
2184000 MOBILIER	3 404		3 404	0,18	3 404	0,21
2818300 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		45 564	-45 564	-2,40	-44 318	-2,67
2818400 AMORT. MOBILIER		3 013	-3 013	-0,15	-2 911	-0,17
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 622		2 622	0,14	2 571	0,16
2750000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	2 622		2 622	0,14	2 571	0,16
TOTAL (I)	886 949	586 067	300 883	15,92	439 447	26,62
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 032 776	5 911	1 026 865	54,33	495 428	30,01
4110000 CLIENTS					192 926	11,69
4110009 INTERCO - Clients	154 414		154 414	8,17	154 414	9,35
4181000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	878 362		878 362	46,47	154 000	9,33
4910000 PROV.DEPRE.CLIENTS		5 911	-5 911	-0,30	-5 911	-0,35
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	53 783		53 783	2,85	72 871	4,41
4452600 TVA Déd. s/achats intracom					24 108	1,46
4453600 TVA Déd. s/achats Export					6 071	0,37
4456600 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	27 979		27 979	1,48	20 494	1,24

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net
4456610 TVA DED. SUR ACHATS					9 855 0,60
4456700 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	19 408		19 408 1,03		2 275 0,14
4458600 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 020		1 020 0,05		520 0,03
4458609 INTERCO - TVA sur FNP	5 376		5 376 0,28		9 548 0,58
. Autres	334 304		334 304 17,69		503 274 30,49
4470002 CVAE	4 153		4 153 0,22		
4510009 INTERCO - c/c trésorerie	206 231		206 231 10,91		501 999 30,41
4511010 INTERCO - c/c intégration fiscale GML	74 218		74 218 3,93		1 275 0,08
4511011 INTERCO - c/c intégration fiscale GML	49 702		49 702 2,63		
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	174 237		174 237 9,22		139 830 8,47
5121700 CREDIT MUTUEL EUR					31 802 1,93
5121710 Crédit Mutuel USD	81 867		81 867 4,33		15 659 0,95
5122000 PAYPAL EURO et DOLLARS	5 452		5 452 0,29		92 369 5,60
5122001 PAYPAL USD	86 917		86 917 4,60		
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	1 595 100	5 911	1 589 189 84,08		1 211 403 73,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)				
Primes de remboursement des obligations	(IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 482 049	591 978	1 890 072 100,00		1 650 850 100,00

PASSIF

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 10 240)
1013000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSEPrimes d'émission, de fusion, d'apport ...
1041000 PRIMES D'EMISSION

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

1061000 RESERVE LEGALE

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

1068000 AUTRES RESERVES

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

10 240 0,54 10 240 0,62
10 240 0,54 10 240 0,629 360 0,50 9 360 0,57
9 360 0,50 9 360 0,571 024 0,05 1 024 0,06
1 024 0,05 1 024 0,061 150 210 60,86 1 081 830 65,53
1 150 210 60,86 1 081 830 65,53

192 647 10,19 68 381 4,14

TOTAL(I) 1 363 481 72,14 1 170 835 70,92

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

4010000 FOURNISSEURS
4010009 INTERCO - Fournisseurs
4081000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.
4081009 INTERCO - FNP

368 365 19,49 400 139 24,24

66 610 3,52 61 636 3,73

206 999 10,95 163 425 9,90

62 500 3,31 117 788 7,13

32 256 1,71 57 290 3,47

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

4282000 PERS CONGES A PAYER
4286100 Personnel - Note de frais4286200 Personnel - Provisions salaire
4286300 Dépenses CB

. Organismes sociaux

4310000 SECURITE SOCIALE
4372000 CAISSE SANTE PREVOYANCE GAN

4373000 MEDECINE DU TRAVAIL AMETRA

13 500 0,71 4 596 0,28

12 566 0,66 3 186 0,19

934 0,05 1 250 0,08

21 593 1,14 11 160 0,68

9 378 0,50 4 268 0,26

1 092 0,06

3 771 0,20 1 576 0,10

BILAN PASSIFDÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

PASSIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)

4374000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	628	0,03	1 227	0,07
4375000 Ticket restaurant/cantine	180	0,01	2 100	0,13
4376000 Autres organismes sociaux			35	0,00
4382000 ORG.SOC. CONGES A PAYER	5 655	0,30	1 417	0,09
4386100 Prov charges s/ primes	414	0,02	538	0,03
4386400 Formation Continue	476	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 712	1,36	55 938	3,39
4452700 TVA Coll. s/ achats intracom			24 108	1,46
4453700 TVA Coll. s/ achats Export			6 071	0,37
4457000 ETAT TAXES SUR C.A. COLLECTEES	25 712	1,36	25 712	1,56
4457100 ETAT TVA COLLECTEE			48	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 453	0,08	8 181	0,50
4420000 ETAT IMPOTS ET TAXES SUR DES TIERS	1 453	0,08		
4470002 CVAE			6 021	0,36
4486000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER			2 160	0,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	95 968	5,08		
4110000 CLIENTS	95 968	5,08		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	526 591	27,86	480 015	29,08
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 890 072	100,00	1 650 850	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	881 015		881 015	100,00	1 462 413	100,00	-581 398	-39,75
7060000 PRESTATIONS DE SERVICES	881 015		881 015	100,00	1 333 735	91,20	-452 720	-33,93
7060009 INTERCO-Prestation service					128 678	8,80	-128 678	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	881 015		881 015	100,00	1 462 413	100,00	-581 398	-39,75
Production stockée								
Production immobilisée					263 458	18,02	-263 458	-100,00
7210000 PRODUCTION IMMOBILISEE INCORPORELLE					263 458	18,02	-263 458	-100,00
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			2	0,00	4 010	0,27	-4 008	-99,94
7560000 Gains de change d'exploitation					4 002	0,27	-4 002	-100,00
7580000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE			2	0,00	7	0,00	-5	-71,42
Total des produits d'exploitation (I)	881 017		881 017	100,00	1 729 881	118,29	-848 864	-49,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			414 452	47,04	1 020 918	69,81	-606 466	-59,39
6040000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICE			61 630	7,00	267 193	18,27	-205 563	-76,92
6040001 Achats Etudes/Presta Echanges					37 911	2,59	-37 911	-100,00
6040009 INTERCO - Achats Prestations					19 032	1,30	-19 032	-100,00
6063000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT					56	0,00	-56	-100,00
6064000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES			396	0,04	2 853	0,20	-2 457	-86,11
6068000 ACHATS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			102	0,01			102	N/S
6110000 SOUS-TRAITANCE GENERALE			269	0,03	182	0,01	87	47,80
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES			12 702	1,44	20 648	1,41	-7 946	-38,47
6135000 LOCATIONS MOBILIERES					81	0,01	-81	-100,00
6140000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE					2 265	0,15	-2 265	-100,00
6150000 ENTRETIEN ET REPARATIONS			893	0,10	1 919	0,13	-1 026	-53,46
6160000 PRIMES D'ASSURANCES					598	0,04	-598	-100,00
6181000 DOCUMENTATION GENERALE					50	0,00	-50	-100,00
6214000 PERSONNEL DETACHE PRETE A L'ENTREPRISE					5 559	0,38	-5 559	-100,00
6214009 INTERCO - Personnel détaché			22 722	2,58			22 722	N/S
6226000 HONORAIRES			4 795	0,54	21 754	1,49	-16 959	-77,95
6227000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX					56	0,00	-56	-100,00
6231000 ANNONCES ET INSERTIONS					489 730	33,49	-489 730	-100,00
6237000 PUBLICATIONS			315 042	35,76	123 188	8,42	191 854	155,74
6251000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			188	0,02	3 187	0,22	-2 999	-94,09
6252000 Restaurants & Invitations			305	0,03	808	0,06	-503	-62,24
6260000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS					25	0,00	-25	-100,00
6262000 Téléphone			378	0,04	1 324	0,09	-946	-71,44
6270000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			342	0,04	1 639	0,11	-1 297	-79,12
6281000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS					20 861	1,43	-20 861	-100,00
6281009 INTERCO - Frais fees			-20 861	-2,36			-20 861	N/S
6284000 FRAIS DE RECRUT.PERSONNEL			15 550	1,77			15 550	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			5 572	0,63	11 274	0,77	-5 702	-50,57
6330000 IMPOTS TAXES VERSEMENTS (AUTRES ORGANISM					12	0,00	-12	-100,00
6330001 Frais formation non pris en ch			30	0,00			30	N/S
6333000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU			462	0,05	966	0,07	-504	-52,16
6335000 IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APPREN					1 194	0,08	-1 194	-100,00

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
6338000 IMPOTS.AUTRES	-2	0,00	35	0,00
6350000 IMPOTS TAXES VERSEMENTS. ADM DES IMPOTS	5 082	0,58		5 082
6351110 CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE			9 067	0,62
Salaires et traitements	87 979	9,99	177 690	12,15
6411000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	75 572	8,58	174 379	11,92
6412000 PERS CONGES PAYES	9 380	1,06	-7 008	-0,47
6413000 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 026	0,34	2 500	0,17
6414000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			7 820	0,53
Charges sociales	42 759	4,85	61 156	4,18
6451000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	22 263	2,53	54 026	3,69
6452000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	916	0,10		916
6453000 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	4 415	0,50	13 398	0,92
6458000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX			3 799	0,26
6458001 Prévoyance	1 037	0,12		1 037
6458100 Charges soc. s/ prov diverses	-124	-0,00	538	0,04
6458200 Prov charges sociales sur CP	4 237	0,48	-3 170	-0,21
6471000 PERS PRESTATIONS DIRECTES	100	0,01	1 232	0,08
6475000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	341	0,04	861	0,06
6480000 PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	9 573	1,09		9 573
6490000 CRED.IMP.COMPETITIVITE EMPLOI			-9 527	-0,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations	138 615	15,73	155 193	10,61
6811000 DAP immobilisations	138 615	15,73	155 193	10,61
Dotations aux provisions sur immobilisations			5 911	0,40
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 911	0,40
6817400 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES				-5 911
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 911	-100,00
Autres charges	6	0,00	9 333	0,64
6510000 REDEVANCES BREVETS LICENCES			210	0,01
6560000 Perte de change d'exploitation			8 926	0,61
6580000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	6	0,00	197	0,01
Total des charges d'exploitation (II)	689 382	78,25	1 441 476	98,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	191 634	21,75	288 405	19,72
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations	673	0,08	1 386	0,09
7617009 INTERCO - Revenus sur créances	673	0,08	1 386	0,09
Produits des autres valeurs mobilières et créances				-713
Autres intérêts et produits assimilés			2 063	0,14
7688000 Autres produits financiers			2 063	0,14
Reprises sur provisions et transferts de charges	345	0,04	8 771	0,60
Différences positives de change	345	0,04	8 771	0,60
7660000 GAINS DE CHANGE				-8 426
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				-96,06
Total des produits financiers (V)	1 018	0,12	12 220	0,84
				-11 202
				-91,66
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			39	0,00
6611000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES			39	0,00
Différences négatives de change	5	0,00	1 801	0,12
6660000 PERTES DE CHANGE	5	0,00	1 801	0,12
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				-1 796
				-99,71
Total des charges financières (VI)	5	0,00	1 840	0,13
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 013	0,11	10 380	0,71
				-9 367
				-90,23

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	192 647	21,87	298 785	20,43
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			11 487	0,79
6720000 CHARGES DIV.COUR.S/EXERCICES ANTERIEURS			11 487	0,79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			193 730	13,25
6876100 DEPRECIACTION IMMOS INCORPORELLES			193 730	13,25
Total des charges exceptionnelles (VIII)			205 217	14,03
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-205 217	-14,02
Participation des salariés (IX)			25 187	1,72
Impôts sur les bénéfices (X)			25 187	1,72
6950000 IMPOTS S/LES BENEFICES				
Total des Produits (I+III+V+VII)	882 034	100,12	1 742 101	119,13
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	689 387	78,25	1 673 720	114,45
RÉSULTAT NET	192 647	21,87	68 381	4,68
		Bénéfice		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				